				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

C 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : *INBEV*

Forme juridique : *Société anonyme*

Adresse : *Grand Place* N° : *1* Bte :

Code postal : *1000* Commune : *Bruxelles 1*

Registre : *RC* Greffe de : *BRUXELLES* N° : *478821*

Adresse Internet * :

Numéro de TVA ou numéro national **BE 417.497.106**

DATE **23 / 12 / 2005** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **25 / 04 / 2006**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2005 au 31 / 12 / 2005

Exercice précédent du 01 / 01 / 2004 au 31 / 12 / 2004

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

EVERAERT PIERRE JEAN
Braytonstreet 49, Englewood NJ07631, U.S.A.
Président du Conseil d'Administration

CHAPIN ALLAN
401 East 34th street App N35D, 10016NY New York, ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Administrateur

BURGGRAAF de SPOELBERCH PHILIPPE
Vijverbos 6, 3150 Haacht, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page C 1 bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion **
- le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées : ..... Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Administrateur	*Administrateur*

* Mention facultative.
** Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 .)

GRAAF de PRET ROOSE de CALESBERG ARNOUD
Rue de Loutrier 65, 1170 Bruxelles 17, BELGIQUE
Administrateur

VAN DAMME ALEXANDRE
Rue de l'Amazone 51, 1060 Bruxelles, BELGIQUE
Administrateur

LAAN REMMERT
Rue de Miromesnil 30, F-75008 Paris, FRANCE
Administrateur

DE HAENE JEAN-LUC
Berkendallaan 52, 1800 Vilvoorde, BELGIQUE
Administrateur

HARF PETER
Piazza Sant' Ambrogio 8, 20123 Milaan, ITALIE
Administrateur

STORM KEES
Vondellaan 24, 2111 CP Aerdenhout, PAYS-BAS
Administrateur

TELLES MARCEL HERMANN
Rua Alasca 47 Jardim América, São Paulo SP 01437-020, BRESIL
Administrateur

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? OUI / NON [1]

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

TVA	BE 417.497.106

C 1 ter.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 bis.)

LEMANN JORGE PAULO
Rebhalde 35, 8645 Jona, SUISSE
Administrateur

SICUPIRA ALBERTO DA VEIGA
Rua Suiça 260 Jardim Europa, São Paulo SP 01449-030, BRESIL
Administrateur

THOMPSON MOTTA ROBERTO MOSES
Rua Desembargador Mamede 449 São Paulo, São Paulo 01444-030, BRESIL
Administrateur

WINKELMAN MARK
22 East 11 Street, New York NY 10003, ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Administrateur

B.C.V. KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER (BE 424.024.909)
Bourgetlaan 40, 1130 Bruxelles 13, BELGIQUE
Commissaire

Est représentée par :

HELSEN ERIK, Bedrijfsrevisor
Bourgetlaan 40, 1130 Bruxelles 13, BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 quater.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? ~~OUI~~ / NON [1]

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Mention facultative.

TVA	BE 417.497.106	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	8502844140,13	7644278351,44
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	22 875 484,02	10 701 896,27
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	24 976 610,20	18 409 077,76
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	2.104.604,18	66.891,47
C. Mobilier et matériel roulant	24	6.572.456,68	3.111.345,28
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	4.148.174,98	84.004,42
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	12.151.374,36	15.146.836,59
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	8454992045,91	7615167377,41
A. Entreprises liées	280/1	8454099361,01	7613800825,08
1. Participations	280	8454099361,01	7613800825,08
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	0,02	0,02
1. Participations	282	0,02	0,02
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	892.684,88	1.366.552,31
1. Actions et parts	284	770.328,00	1.222.920,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	122.356,88	143.632,31
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1883378597,14	1164117022,34
V. Créances à plus d'un an	29	835 885 862,25	829 044 266,13
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	835.885.862,25	829.044.266,13
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	170 501 773,87	91 915 793,84
A. Créances commerciales	40	100.998.590,01	85.580.109,32
B. Autres créances	41	69.503.183,86	6.335.684,52
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	314 419 361,30	831 175,08
A. Actions propres	50	60.115.882,36	437.343,23
B. Autres placements	51/53	254.303.478,94	393.831,85
IX. Valeurs disponibles	54/58	540 001 992,31	217 239 686,36
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	22 569 607,41	25 086 100,93
TOTAL DE L' ACTIF	20/58	10386222737,27	8808395373,78

TVA	BE 417.497.106	C 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	8654743707,87	7658548331,12
I. Capital (ann. VIII)	10	469 895 116,54	443 872 128,01
A. Capital souscrit	100	469 895 116,54	443 872 128,01
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11	7334370273,59	6471463274,67
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	312 228 403,31	298 528 940,08
A. Réserve légale	130	46 989 511,65	33 290 048,42
B. Réserves indisponibles	131	60 196 497,33	517 958,20
1. Pour actions propres	1310	60 115 882,36	437 343,23
2. Autres	1311	80 614,97	80 614,97
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	205 042 394,33	264 720 933,46
V. Bénéfice reporté	140	538 249 914,43	444 683 988,36
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	44 255 526,38	3 870 951,28
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	44 255 526,38	3 870 951,28
1. Pensions et obligations similaires	160	173 337,89	233 893,72
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	44 082 188,49	3 637 057,56
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1687223503,02	1145976091,38
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	1064171654,45	736 478 049,39
A. Dettes financières	170/4	1064171654,45	736 478 049,39
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	276 147,09	276 147,09
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	1063895507,36	736 201 902,30
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	561 034 885,66	352 943 207,39
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	152 332 000,00	18 000 000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	152 332 000,00	18 000 000,00
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	60 304 521,82	75 406 529,82
1. Fournisseurs	440/4	60 304 521,82	75 406 529,82
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	50 202 438,05	31 716 409,57
1. Impôts	450/3	2 927 395,98	1 806 168,19
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	47 275 042,07	29 910 241,38
F. Autres dettes	47/48	298 195 925,79	227 820 268,00
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	62 016 962,91	56 554 834,60
TOTAL DU PASSIF	10/49	10386222737,27	8808395373,78

TVA	BE 417.497.106	C 4.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	230 226 865,95	208 760 709,33
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	210.401.272,62	195 967 209,05
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72	1.114.673,00	
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	18.710.920,33	12.793.500,28
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(364 581 257,74)	(333 354 895,09)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	203.843.146,07	241.378.600,43
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	107.549.200,73	89.974.442,91
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	12.353.427,16	4.178.475,81
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	40.384.575,10	(2.513.805,87)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	450.908,68	337.181,81
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(134 354 391,79)	(124 594 185,76)
IV. Produits financiers	75	545 991 861,42	123 235 919,61
A. Produits des immobilisations financières	750	468.007.796,19	473.909,50
B. Produits des actifs circulants	751	73.295.683,96	72.443.724,92
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	4.688.381,27	50.318.285,19
V. Charges financières (-)	65	(76 215 988,22)	(118 624 319,49)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	70.838.344,82	66.240.918,16
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	5.377.643,40	52.383.401,33
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	335 421 481,41	
Perte courante avant impôts (-)	65/70		(119 982 585,64)

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts ..... (+)	*(70/65)*	*335 421 481,41*	
Perte courante avant impôts ..... (-)	*(65/70)*		*(119 982 585,64)*
VII. Produits exceptionnels	76	*63 758 238,61*	*18 208 589,06*
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	*63 758 238,61*	*18 208 589,06*
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles ..... (-)	66	*(95 120,00)*	
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	*95 120,00*	
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts ..... (+)	70/66	*399 084 600,02*	
Perte de l'exercice avant impôts ..... (-)	66/70		*(101 773 996,58)*
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés .. (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés ..... (-)	680		
X. Impôts sur le résultat ..... (-) (+)	67/77		*(399 443,43)*
A. Impôts (ann. XV) ..... (-)	670/3		*(399 443,43)*
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice ..... (+)	70/67	*399 084 600,02*	
Perte de l'exercice ..... (-)	67/70		*(102 173 440,01)*
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées ..... (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées ..... (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter ..... (+)	*(70/68)*	*399 084 600,02*	
Perte de l'exercice à affecter ..... (-)	*(68/70)*		*(102 173 440,01)*

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	843.768.588,38	669.800.680,25
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	399.084.600,02	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		(102.173.440,01)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	444.683.988,36	771.974.120,26
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(13.699.463,23)	(437.343,23)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	13.699.463,23	
3. aux autres réserves	6921		437.343,23
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(538.249.914,43)	(444.683.988,36)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(291.819.210,72)	(224.679.348,66)
1. Rémunération du capital	694	291.819.210,72	224.679.348,66
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	4.254.785,00
. Amortissements (-)	8003	(4.254.785,00)
. Autres (+) (-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) **VALEUR D'ACQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	801	25 979,24	27 000 502,09
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		15 811 591,06
. Cessions et désaffectations (-)	803		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		576 551,61
Au terme de l'exercice	805	25 979,24	43 388 644,76
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	806	25 979,24	16 298 605,82
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		4 214 554,92
. Repris car excédentaires (-)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812	25 979,24	20 513 160,74
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a) - (c)	813		22 875 484,02

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) **VALEUR D'ACQUISITION**			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) **AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) **VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** (a) - (c)	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2. Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3. Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		118.502,90	6.373.018,09
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		490,93	439.518,07
. Cessions et désaffectations (-)	817			(1.484.334,98)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818		2.569.864,62	5.648.644,01
Au terme de l'exercice	819		2 688 858,45	10 976 845,19
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		51.611,43	3.261.672,81
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		532.642,84	2.309.219,37
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			(1.166.503,67)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832		584 254,27	4 404 388,51
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833		2 104 604,18	6 572 456,68

	Codes	4. Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5. Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6. Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		306.443,93	15.146.836,59
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			10.905.993,60
. Cessions et désaffectations (-)	817			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818		5.106.395,59	(13.901.455,83)
Au terme de l'exercice	819		5 412 839,52	12 151 374,36
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		222.439,51	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		1.042.225,03	
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832		1 264 664,54	
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833		4 148 174,98	12 151 374,36
Dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	835	7649295179,28	2 344 853,28	1 222 920,00
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836	1345109900,44		
. Cessions et retraits (-)	837	(504 811 364,51)		(452 592,00)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839	**8489593715,21**	**2 344 853,28**	**770 328,00**
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) **REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	846	35 494 354,20	2 344 853,26	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848			
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852	**35 494 354,20**	**2 344 853,26**	
d) **MONTANTS NON APPELES**				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856	**8454099361,01**	**0,02**	**770 328,00**
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			143 632,31
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			1 780,65
. Remboursements (-)	859			(23 056,08)
. Réductions de valeur actées (-)	860			
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			**122 356,88**
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) *(en devises)*	Résultat net (+) ou (-) *(en devises)*
	Nombre	%	%				
SA INBEV BELGIUM *Boulevard Industriel 21* *1070 Anderlecht, BELGIQUE* *BE 433.666.709*				*31/12/2004*	*EUR*	*662 925 900*	*35 448 422*
Gewone aandelen	*3 894 294*	*82,55*					
afv	*350 390*	*7,43*	*10,00*				
SA COBREW *Vaartstraat 98* *3000 Leuven, BELGIQUE* *BE 428.975.372*				*31/12/2004*	*EUR*	*4 168 206 103*	*155 477 258*
Gewone aandelen Klasse A	*804 802*	*66,61*	*33,39*				
I.B. BREWING ASSISTANCE SERVICES Ltd *Julia House - Termistocles Dervis Street 3* *1066 NICOSIA, CHYPRE*				*31/12/2004*	*EUR*	*1 693 633*	*427 439*
Gewone aandelen	*10 000*	*100,00*					
INTERBREW INTERNATIONAL BV *Ceresstraat 19* *CA4811 BREDA, PAYS-BAS*				*31/12/2004*	*EUR*	*6 259 028 000*	*315 377 000*
Gewone aandelen	*171 675*	*42,70*	*57,30*				
SA BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL DIEKIRCH SA *Rue de la Brasserie 1* *9214 Diekirch, LUXEMBOURG*				*31/12/2004*	*EUR*	*12 903 184*	*2 649 220*
Gewone aandelen	*37 213*	*95,54*					
SA AMBREW (opgericht 02/03/2004) *5 Parc d'Activité Syrdall* *5365 Munsbach, LUXEMBOURG*				*31/12/2004*	*EUR*	*169 141 105*	*8 030 374*
Gewone aandelen	*3 745 374*	*99,99*	*0,01*				

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en devises)*	
SUN INTERBREW LTD *Vorontsovsky Park 6* *117630 Moscow, RUSSIE (FEDERATION)*				*31/12/2004*	*RUR*	*15 779 908*	*1 078 972*
Gewone aandelen	*28 676 487*	*24,64*	*75,14*				

V. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
Titres à revenu fixe	52	2 478,94	2 478,94
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	254 301 000,00	100 425,27
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686	254.301.000,00	100.425,27
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		290 927,64

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
Charges diverses à reporter	7.358.320,60
Intérêts à recevoir	15.211.286,81

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	443.872.128,01	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
Augmentation du capital		26.022.988,53	33.796.089
- Au terme de l'exercice	8701	469 895 116,54	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Ordinaires		469.895.116,54	609.913.289
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	388.145.103
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	221.768.186

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872	1.514.638,51	1.967.063
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		13.564.787
. Montant du capital à souscrire	8746	10.444.885,99	
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		13.564.787
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751	14 029 132,00	
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L' ACTIONNARIAT DE L' ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu' elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 25

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
Provision pour litige en cours	248.815,00
Provision pour restructuration	43.833.373,49

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880		678 453 045,45	385 718 609,00
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882		276 147,09	
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884		678 176 898,36	385 718 609,00
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891		678 453 045,45	385 718 609,00

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales **échues**	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	2 927 395,98
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	47 275 042,07

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
Intérêts à payer	13.597.840,84
Charges diverses à imputer	48.419.122,07

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. **CHIFFRE D'AFFAIRES NET** (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé,** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	325	262
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	312,0	254,1
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	535.110	429.666
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	80.140.152,20	53.033.101,04
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	21.258.707,91	18.239.411,64
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	3.217.414,74	4.556.715,76
d) Autres frais de personnel	623	2.407.603,65	13.621.302,70
e) Pensions	624	525.322,23	523.911,77
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	(60.555,83)	(62.269,96)
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113		
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	41.157.094,00	501.424,50
Utilisations et reprises (-)	9116	(772.518,90)	(3.015.230,37)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	137.709,59	534,69
Autres	641/8	313.199,09	336.647,12
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	6,6	9,2
Nombre effectif d'heures prestées	9098	12.780	17.636
Frais pour l'entreprise	617	313.000,00	454.963,69

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Produits sur opérations de change		*4.683.139,52*	*50.308.604,46*
Autres produits financiers divers		*5.241,75*	*9.680,73*
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			
Frais de banque		*818.606,99*	*835.169,89*
Charges sur opérations de change		*2.877.414,18*	*51.463.168,56*
Autres charges financières		*1.681.622,23*	*85.062,88*

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. **PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS,** exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

C. **INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE**

	Codes	Exercice
D. **SOURCES DE LATENCES FISCALES** (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	9141	*281.936.513,36*
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	*281.936.513,36*
.....		.....
.....		.....
.....		.....
2. Latences passives	9144	.....
.....		.....
.....		.....
.....		.....

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	*30.757.168,96*	*25.946.446,59*
2. par l'entreprise	9146	*10.252.424,70*	*8.062.549,39*
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	*27.579.966,91*	*18.643.970,18*
2. précompte mobilier	9148	*11.584.785,31*	*15.418.487,66*

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l' entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	.....
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	.....
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	.....
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	.....

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

	Codes	Exercice	
		pour sûreté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres			
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

	Codes	Exercice
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan		
FRA - IRS - COLLARS (Valeur nominale)		*57.900.000,00*
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marché à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	*37.648.569,55*
. Devises vendues (à livrer)	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

L'entreprise a contracté au profit de certaines filiales des obligations d'investissements qui ne seront exécutées qu'ala réalisation de certaines conditions

(éventuellement suite page 25)

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Les pensions de retraite et de survie supplémentaires sont payées par les fonds de pension (ASBL) INBEV. Les cotisations sont payées par la société aux divers fonds de pension du groupe INBEV. Elle garantit également la bonne fin des opérations.

	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :		
. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	
. bases et méthodes de cette estimation		

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

	Codes	Exercice
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants	9503	1.969.440,53
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	8454099361,01	7613800825,08	0,02	0,02
Participations	926	8454099361,01	7613800825,08	0,02	0,02
Créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	993 003 806,39	909 018 275,21		
A plus d'un an	930	833.594.307,15	826.201.902,09		
A un an au plus	931	159.409.499,24	82.816.373,12		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	31 653 271,35	12 866 317,37		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	31.653.271,35	12.866.317,37		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421	468.007.796,19	222.800,50
Produits des actifs circulants	9431	35.483.906,36	46.369.673,52
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	300.972,43	9.801.521,68
Autres charges financières	9471	1.541.148,76	
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481	63.700.000,00	18.208.589,06
Moins-values réalisées	9491	95.120,00	

TVA	*BE 417.497.106*	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : OUI /NON [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: OUI / NON [1]

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI /NON [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2] :

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2] :

---

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

TVA	BE 417.497.106	C 22.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 220.00 118.07 ....

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	299,0	17,5	312,0 (ETP)	254,1 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	513.361	21.749	535.110 (T)	429.666 (T)
Frais de personnel	102	103.177.973,19	4.371.227,54	107.549.200,73 (T)	89.974.442,91 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXX	..... (T)	..... (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	318	17	330,5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	307	17	319,5
Contrat à durée déterminée	111	11	.....	11,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement	113	.....	.....	.....
c. Par sexe				
Hommes	120	212	.....	212,0
Femmes	121	106	17	118,5
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	124	.....	124,0
Employés	134	194	17	206,5
Ouvriers	132	.....	.....	.....
Autres	133	.....	.....	.....

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	6,6	.....
Nombre effectif d'heures prestées	151	12.780	.....
Frais pour l'entreprise	152	313.000,00	.....

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	127	1	127,8
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	112	1	112,8
Contrat à durée déterminée	211	15		15,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	1		1,0
supérieur non universitaire	222	20		20,0
universitaire	223	73		73,0
Femmes : primaire	230			
secondaire	231	3		3,0
supérieur non universitaire	232	9	1	9,8
universitaire	233	21		21,0

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	52	3	54,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	48	3	50,0
Contrat à durée déterminée	311	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	1		1,0
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321			
supérieur non universitaire	322	9		9,0
universitaire	323	33	1	33,6
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332	1	2	2,4
universitaire	333	9		9,0
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340		1	0,6
Prépension	341	2		2,0
Licenciement	342	12		12,0
Autre motif	343	38	2	39,4
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants.	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés – 1. Nombre	Nombre de travailleurs concernés – 2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier*				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.3. Interruption complète de carrière professionnelle	412			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.5. Maribel social	415			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	364	358,7	2.716.000,00
1.7. Programmes de transition professionnelle	417			
1.8. Emplois services	418			
1.9. Convention emploi - formation	503			
1.10. Contrat d'apprentissage	504			
1.11. Convention de premier emploi	419			
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2 Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505	6	6,0	
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	4	4,0	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	364	358,7
- total pour l'exercice précédent	560	285	279,8

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801	34	5811	87
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	502	5812	1.283
3. Coût pour l'entreprise	5803	723.000,00	5813	1.849.000,00

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE (suite de la page 13)

AANDEELSHOUDER	AANTAL	%
Stichting Interbrew Zeemansstraat 13 NL- 3016 CN Rotterdam Nederland	321.712.000	52.75%
Fonds InBev - Baillet Latour BVBA Grote Markt 1 1000 Brussel	3.370.800	0.55%
Fonds Voorzitter Verhelst BVBA Vaartstraat 94 3000 Leuven	4.494.000	0.74%
Eugénie Patri Sébastien SA Rue Guillaume Kroll 5 1882 LUXEMBOURG Grand - Duché du Luxembourg	61.400.030	10.07%
Rayvax Investeringsvennootschap NV Square Vergote 19 1200 Brussel	19.216.000	3.15%
Sébastien Holding NV Square Vergote 19 1200 Brussel	302.990	0.05%

RESUME DES REGLES D'EVALUATION LES PLUS SIGNIFICATIVES

Conformément à l'article 28 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, relatif à la mise en application du Code des sociétés, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs immobilisés sont repris à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires. Les pourcentages et les méthodes utilisés pour les amortissements sont ceux convenus avec l'administration des contributions directes. Les frais accessoires sont ajoutés à l'immobilisé principal auquel ils se rapportent et sont amortis au même rythme.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de dépréciation durable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que de la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultats. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CAPITAL AUTORISE

Le 12 août 2004, InBev et SUN Trade (International) Limited, les actionnaires contrôlant Sun Interbrew Limited, ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord (le " Contrat d'achat d'actions SUN Trade ") en vertu duquel InBev se portait acquéreur des droits de vote et de l'intérêt économique détenus par SUN Trade dans Sun Interbrew (soit au total 10.491.176 actions de classe B avec droit de vote et 8.891.601 actions de classe A sans droit de vote, représentant approximativement 37,75 % des droits de vote et un intérêt économique de 16,66 %). Par ailleurs, il était mis fin à la Convention d'actionnaires existante du 2 avril 1999 entre SUN Trade et InBev au sujet de Sun Interbrew (la " Transaction "). Le 10 janvier 2005, InBev et SUN Trade ont annoncé que la contrepartie que recevrait SUN Trade en vertu du Contrat d'achat d'actions SUN Trade, avait été transformé de commun accord d'un paiement exclusivement en nouvelles actions InBev en un paiement en nouvelles actions InBev, complété par un paiement en espèces. La Transaction a été finalisée le 31 janvier 2005.

Par conséquent, l'acquisition s'est accomplie par (i) l'émission de nouvelles actions InBev en faveur de SUN Trade en rémunération de l'apport en nature par celle-ci au capital d'InBev d'une partie de ses droits de vote et de son intérêt économique détenus dans Sun Interbrew (" l'Augmentation de capital ") et (2) un paiement en espèces, calculé sur le prix moyen de l'action InBev durant une période de 25 jours échue deux jours ouvrables avant la clôture de l'acquisition, en rémunération du solde des droits de vote et de l'intérêt économique détenus par SUN Trade dans Sun Interbrew.

Eu égard à ce qui précède et conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 27 août 2004 au Conseil d'administration d'augmenter le capital social d'InBev par le biais du capital autorisé, le Conseil a décidé le 26 janvier 2005 d'augmenter le capital social d'InBev par l'émission de 12.500.001 nouvelles actions ordinaires InBev en faveur de SUN Trade en rémunération de l'apport en nature par celle-ci de 6.556.949 actions de la classe B (avec droit de vote) et de 5.557.220 actions de la classe A (sans droit de vote), soit au total 12.114.169 actions, de SUN Interbrew, représentant approximativement 23,6 % des droits de vote et un intérêt économique de 10,4 % dans Sun Interbrew.

Les nouvelles actions ordinaires qui ont été émises en faveur de SUN Trade sont de même nature et jouissent des mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires InBev existantes au moment de l'Augmentation de capital. Elles donnent droit au dividendes pour l'exercice 2005 et pour les exercices ultérieurs.

Les nouvelles actions ont été émises sous forme d'actions nominatives et n'ont pas de valeur nominale.

L'apport en nature des actions Sun Interbrew (y compris le contrôle additionnel de Sun Interbrew, conféré à InBev suite à la résiliation de la Convention d'actionnaires) a été valorisé à un montant de 331.375.026,51 euros, dont 9.625.000,77 euros ont été comptabilisés comme capital social et 321.750.025,74 euros comme prime d'émission. En rémunération de cet apport, InBev a émis 12.500.001 nouvelles actions souscrites par SUN Trade, représentant approximativement 2 % du capital d'InBev. La méthode de valorisation utilisée par le Conseil pour l'apport des actions Sun Interbrew a consisté en une analyse de la valeur qu'InBev recevait en raison de la Transaction, comparée à la valeur qu'InBev contribuait globalement, tant en actions qu'en espèces, dans le cadre de la Transaction.

L'émission des actions est dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires, puisque la Transaction permet à InBev de consolider sa position dans les marchés fortement attrayants et à forte croissance, que sont les marchés russe et ukrainien.

Plus de détails sur l'intérêt de la Transaction pour InBev et sur sa valorisation sont fournis dans le rapport spécial du Conseil d'administration du 26 janvier 2005, qui est disponible sur le site internet de la société.

CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et AmBev, BRC, EPS (une société regroupant une large partie des intérêts des familles belges fondatrices d'Interbrew), Rayvax Société d'Investissements SA (une société de droit belge détenant une partie des participations dans InBev de l'une des familles fondatrices d'Interbrew) et Stichting InBev ont conclu le 2 mars 2004 une convention d'actionnaires (la "Convention d'actionnaires relative à Interbrew").

La Convention d'actionnaires relative à Interbrew prévoit que BRC et EPS devront détenir leurs titres InBev via Stichting InBev (à l'exception de 93.000.000 actions InBev, qui seront détenues par des personnes physiques ou via EPS ou par d'autres entités en dehors de Stichting InBev) et contient notamment, certaines dispositions relatives à l'exercice du contrôle sur et au management de Stichting InBev et d'InBev ainsi qu'au transfert de titres InBev. BRC détient 141.712.000 certificats Stichting InBev de classe B (représentant 141.712.000 actions InBev), et EPS détiendra au moins 180.000.000 certificats Stichting InBev de classe A (représentant 180.000.000 actions InBev).

Aux termes de la Convention d'actionnaires relative à Interbrew, BRC et EPS exerceront un contrôle conjoint et égal sur Stichting InBev et sur les actions InBev détenues par Stichting InBev. BRC et EPS ont notamment convenu que Stichting InBev sera administrée par un bureau d'administration composé de huit membres, et qu'elles auront chacune le droit d'y désigner quatre membres. Au moins sept des huit administrateurs de Stichting InBev doivent être présents pour pouvoir délibérer. Toute décision ou acte du bureau d'administration de Stichting InBev requerra, sauf dans les cas où une majorité qualifiée est exigée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents, dont au moins deux administrateurs désignés par BRC et deux désignés par EPS. Sauf certaines exceptions, toutes les décisions de Stichting InBev ayant trait aux actions InBev qu'elle détient, en ce compris la manière dont sera exercé le droit de vote afférent aux actions détenues par Stichting InBev lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'InBev, seront prises par le bureau d'administration de Stichting InBev.

La Convention d'actionnaires relative à Interbrew exige que le bureau d'administration de Stichting InBev se réunisse avant chaque assemblée générale d'InBev, afin de déterminer la manière dont seront exercés les droits de votes afférents aux actions InBev.

La Convention d'actionnaires relative à Interbrew prévoit des restrictions quant à la possibilité pour BRC et EPS de transférer leurs certificats Stichting InBev (et par voie de conséquence leurs actions InBev détenues via Stichting InBev). EPS s'est engagée à détenir à tout moment, de manière directe ou indirecte, au moins 180.000.000 certificats Stichting InBev (afférents à 180.000.000 actions InBev). BRC s'est engagée à détenir à tout moment, de manière directe ou indirecte, au moins 141.712.000 certificats Stichting InBev (afférents à 141.712.000 actions InBev). Par ailleurs, la Convention d'actionnaires relative à Interbrew requiert qu'EPS et ses cessionnaires autorisés au sens

de la Convention d'actionnaires relative à Interbrew, dont les actions InBev ne sont pas détenues via Stichting InBev, exercent le droit de vote afférent à ces actions de la même manière que le droit de vote attaché aux actions InBev détenues par Stichting InBev, et effectuent tout transfert de leurs actions InBev de manière ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions InBev et dans le respect de toutes conditions posées par InBev afin d'assurer une cession ordonnée. Par ailleurs, aux termes de la Convention d'actionnaires relative à Interbrew, EPS et BRC ont convenu de ne pas acquérir d'actions AmBev, sauf certaines exceptions de portée limitée.
La Convention d'actionnaires relative à Interbrew restera en vigueur pour une période initiale de 20 ans à compter de la date de réalisation effective du rapprochement. Par la suite, elle sera automatiquement reconduite pour des termes successifs de 10 ans chacun, sauf dans le cas où, au plus tard deux ans avant l'expiration de la période initiale ou d'une période de reconduction, BRC ou EPS notifie à l'autre partie son intention de résilier la convention.
D'autre part, la Stichting InBev a conclu une convention de vote avec le Fonds InBev-Baillet Latour et le Fonds Président Verhelst. Cette convention prévoit des consultations entre les trois organes avant toute assemblée des actionnaires afin de décider de la manière dont ils exerceront les droits de vote liés aux actions qu'ils détiennent.

RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS STATUTAIRES NON-CONSOLIDÉS D'INBEV SA
L'objet social d'InBev SA est d'assurer la gestion et le contrôle des entreprises du groupe InBev.
COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES
COMMENTAIRES SUR LE BILAN
Immobilisations incorporelles et corporelles
L'augmentation des immobilisations incorporelles est liée à l'achat du software pour le Global Infrastructure Efficiency Program (GIEP). L'augmentation des immobilisations corporelles est due aux immobilisations en cours de construction pour le nouveau bâtiment technique et à l'achat de matériel informatique. Par conséquent, la charge d'amortissements est plus élevée que l'exercice précédent.
Immobilisations financières
Le mouvement dans les immobilisations financières résulte des transactions suivantes:
" achat de 470 titres Brasserie de Luxembourg Mousel Diekirch à des tiers;
" achat de 28.676.487 titres Sun Interbrew, une partie par apport de SunTrade et l'autre partie par achat à des tiers ;
" échange des titres Inbev pour 1.347.154.632 titres Ambev qui ont été vendu au Interbrew International BV ;
" échange de 45 titres Soficaf pour 9863 titres Cavenor ;
" apport de 261.865 titres Ambrew SA comme échange de titres Inbev en décembre ;
Les créances à plus d'un an
Les autres créances augmentent de 7m d'euros, suite à la révalorisation du prêt en GBP avec Brandbrew.
Les créances à un an au plus, placements de trésorerie, valeurs disponibles, charges à reporter et produits à recevoir
Les créances commerciales augmentent de 15m d'euros en raison d'une augmentation du solde clients des filiales.
L'augmentation des autres créances de 63m d'euros est essentiellement la suite d'un prêt à cours terme d'Interbrew International BV ;
Les placements de trésorerie augmentent de 314m d'euros suite au placement à cours terme de 254m d'euros réservé pour nos obligations éventuelles concernant une acquisition en Asie et du rachat d'actions propres pour 60m d'euros.

Des valeurs disponibles augmentent de 323m d'euros. Ce résultat provient d'une augmentation de notre compte courant avec Cobrew suite aux dividendes reçus des filiales par rapport à 2004 (468m d'euros).
Capital et réserves
L'augmentation nette du capital et des réserves résulte des éléments suivants:
" 9 augmentations de capital pour un montant de 26m d'euros principalement par la suite de l'émission de 12.500.001 titres suite à l'échange des titres Sun ITW et de 18.627.314 titres suite à l'échange des titres Ambev . De ce fait le nombre des titres augmente à 609.913.289;
" l'augmentation des primes d'émission de 863m d'euros suite aux opérations mentionnées au-dessus ;
" le résultat de l'exercice;
" la distribution d'un dividende.

Provisions et impôts différés
Les provisions augmentent de 40m euro principalement suite aux restructurations.

Dettes à plus d'un an
En 2005, les dettes à plus d'un an augmentent de 328m d'euros principalement suite au deux nouveaux prêts bancaires de 66m d'euros et de 254m d'euros (contre valeur 300m usd).
Dettes à un an au plus, charges à imputer et produits à reporter
L'augmentation des dettes à un an au plus, des charges à imputer et des produits à reporter est essentiellement due aux variations suivantes:
" 134m d'euros d'augmentation des papiers commerciaux;
" 17m d'euros supplémentaires pour les charges sociales à payer;
" 5m d'euros d'augmentation des charges à imputer ;
" Diminution de 15m d'euros des dettes commerciales.

Instruments financiers
La société est exposée à des risques de change et de taux d'intérêt (fixe et variable) sur ses dettes en euros et en monnaies étrangères. Des dérivés " taux d'intérêt " et " risque de change " sont utilisés pour limiter les risques.
Les risques des investissements en monnaies étrangères sont couverts en grande partie par des instruments financiers dérivés " Risque de change ". Notre position couverte par les dérivés est de 765.958,36 euros. Ce montant est le total de la juste valeur positive des dérivés et la perte qui peut en résulter des contre-performances des obligations contractuelles des autres sociétés du groupe.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTATS
L'exercice comptable se clôture par un bénéfice après impôts de 399m d'euros, à comparer à une perte après impôts de 102m d'euros en 2004.
L'augmentation des produits d'exploitation de 22m d'euros est essentiellement due à l'augmentation des management fees, royalties et country specific costs reçus des filiales. Les charges d'exploitation ont progressé de 32m d'euros suite à une augmentation de 18m d'euros des frais de personnel, amortissements pour 8m d'euros, frais des filiales de 32m d'euros, provisions pour restructuration de 43m euro et une diminution des honoraires des consultants de 74m d'euros relatifs au stratégie des acquisitions en 2005. L'augmentation du résultat financier est le résultat des dividendes reçus des filiales supérieur de 468m d'euros par rapport à 2004. La vente des marques

Belle Vue et Hoegaarden à Brandbrew a dégagé une plus-value de 64m d'euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DES COMPTES ANNUELS
Nous nous référons à l'annexe 33 événements importants survenus après la date de clôture des états financiers consolidés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
En 2005, InBev SA a investi 2,9m d'euros, principalement, dans le domaine des études de marché, à comparer à 1,3m d'euros en 2004.

INTERETS D'ADMINISTRATEURS - ARTICLE 523 DU CODE DES SOCIETES
Conformément au Code des sociétés, un administrateur qui a un intérêt financier dans un contrat ou une opération soumis au Conseil d'administration, ne peut participer aux discussions et délibérations qui précèdent la décision du Conseil à cet égard et ne peut prendre part au vote. En outre, le commissaire de la société doit être informé que l'administrateur a un intérêt dans ce contrat ou cette opération.
En 2005, cette procédure a été appliquée une fois. Durant sa réunion du 26 janvier 2005, le Conseil d'administration a décidé d'émettre 12.500.001 nouvelles actions ordinaires InBev en faveur de SUN Trade Limited en rémunération de l'apport en nature de 12.114.169 actions SUN Interbrew Limited.
Mr. Allan Chapin, administrateur, a déclaré avoir un intérêt opposé de nature financière. En effet, Compass Advisors LLP, dont Mr. Allan Chapin est l'un des associés, a été rémunéré par la société pour services rendus dans le cadre des négociations avec SUN Trade Limited, qui ont abouti à la décision d'émettre les nouvelles actions. Mr. Allan Chapin n'a pas pris part aux délibérations ni au vote sur l'émission des nouvelles actions. La nature, la justification et les conséquences patrimoniales pour la société de l'augmentation de capital sont plus amplement décrites dans le rapport spécial du Conseil d'administration préparé conformément aux articles 602 et 603 du Code des sociétés.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES
Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2005, le Conseil d'administration a décidé en juin 2005 d'entamer un programme de rachat d'actions pour un montant allant jusqu'à 300 millions d'euros. Le programme a une durée de douze mois et pourra éventuellement être prolongé.
Le but du programme est d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires en alliant la forte génération de liquidités de la société et une structure financière optimale. Par ailleurs, le programme de rachat permettra également à la société de répondre à ses engagements résultant des nouveaux programmes d'intéressement pour ses cadres.
Au cours de l'année 2005, InBev à racheté 3.554.281 de ses propres actions sur le marché d'Euronext Bruxelles. Les actions ont été acquises au cours du jour pour une contrevaleur totale de 108,7 millions euros. 1.603.524 actions ont été revendues dans le cadre d'un échange d'actions à certains cadres supérieurs d'AmBev qui ont été transférés vers InBev. La vente s'est réalisée à un prix inférieur de 16,66 % au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des cadres d'AmBev.
Les actions rachetées ayant un pair comptable de 0,77 euros, elles représentent donc 2.736.796,37 euros du capital social qui, au 31 décembre 2005, s'élevait à 469.895.116,53 euros.
A la fin de la période, la société avait 1.967.063 propres actions en portefeuille.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MISSIONS CONFIEES AU COMMISSAIRE ET LES HONORAIRES S'Y RAPPORTANT
Notre commissaire est la Société de Réviseurs d'Entreprises, KPMG, représenté par Monsieur Erik Helsen, réviseur d'entreprise.
Les honoraires de base relatifs à la révision des comptes annuels d'Interbrew et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de la société. Les honoraires concernant les services prestés par KPMG au plan mondial pour l'exercice 2005 s'élèvent à 5.644.500 euros (2004: 9.471.355 euros) dont 4.048.821 euros (2004: 4.188.735 euros) pour le contrôle annuel des résultats financiers, 649.058 euros (2004: 4.163.905 euros) pour d'autres prestations de contrôle, 689.675 euros (2004: 371.333 euros) pour des conseils fiscaux, et 256.946 euros (2004: 747.382 euros) pour des services divers. Les autres prestations de contrôle concernent principalement des 'Due diligence' financières en assistant Interbrew lors des acquisitions et des cessions de filiales.

DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis et par un vote spécial et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour les missions accomplies dans le cadre de leurs mandats durant l'exercice écoulé.

BENEFICE A AFFECTER
Nous vous proposons de payer un dividende brut de 0,48 euros par action, soit la distribution d'un dividende total de 292m d'euros. Sous réserve d'approbation, le dividende net de 0,36 euros par action sera payable à partir du 26 avril 2006 contre remise du coupon numéro 6 joint à la nouvelle action au porteur ou un dividende net de 0,408 euros par action si le coupon numéro 6 est présenté simultanément avec le coupon VVPR portant le même numéro d'ordre.
Le 1 mars 2006.